

AIDE-MÉMOIRE - INTERVENTIONS DU CIUSSS de l'Estrie – CHUS EN MILIEU SCOLAIRE SELON LES MALADIES INFECTIEUSES

DIAGNOSTIC MÉDICAL NÉCESSAIRE <i>Sauf gastro-entérite, pédiculose et varicelle</i>	SIGNALEMENT À L'ÉCOLE PAR LES PARENTS D'ENFANTS MALADES ET LE PERSONNEL MALADE <i>Le jour même</i>	SIGNALEMENT À L'INFIRMIÈRE SCOLAIRE PAR L'ÉCOLE <i>Le jour même</i>	SIGNALEMENT À LA DSPU ¹ PAR L'INFIRMIÈRE SCOLAIRE <i>Le jour même</i>	VALIDATION PAR L'INFIRMIÈRE SCOLAIRE ² OU PAR DSPU ¹	EXCLUSION DE L'ÉCOLE	LETTRE AUX PARENTS ET AU PERSONNEL ³		RECOMMANDATIONS
						UN CAS VALIDÉ	PLUSIEURS CAS VALIDÉS (≥ 2)	
Conjonctivite	Oui	Oui si plus de 2 cas dans un même groupe ou ayant un lien entre eux	Non	Infirmière scolaire	Aucune d'exclusion	Non	Primaire : au groupe Secondaire : identifier les contacts au cas par cas	L'infirmière scolaire contacte la DSPU ¹ si écloison non contrôlée par les mesures de base ou besoin de soutien
Coqueluche⁴	Oui	Oui	Oui	DSPU ¹	Jusqu'à 5 jrs après le début de l'antibiotique ou Jusqu'à 3 sem. après le début de la toux si non traitée	Oui Selon évaluation de la DSPU ¹ . Lettre fournie par la DSPU ¹	Oui Selon évaluation de la DSPU ¹ . Lettre fournie par la DSPU ¹	Intervention de la DSPU ¹ selon le guide provincial coqueluche
Érythème infectieux (5^e maladie)	Oui	Oui	Non	Infirmière scolaire	Aucune d'exclusion	Oui Primaire : au groupe Secondaire : identifier les contacts au cas par cas	Primaire : Oui, si pas déjà envoyée dans ce groupe au cours des trois derniers mois Secondaire : identifier les contacts au cas par cas	
Gale	Oui	Oui	Non	Infirmière scolaire	Jusqu'à ce que le premier traitement ait été complété	Non sauf s'il s'agit d'un cas de gale croûteuse	Oui Si cas surviennent à l'intérieur de 6 semaines. Primaire : cibler les contacts étroits, élargir au groupe si nécessaire Secondaire : cibler les contacts étroits	L'infirmière scolaire contacte la DSPU ¹ en cas d'écloison ou si besoin
Gastro-entérite	Oui	Oui si plus de 2 cas dans un même groupe ou ayant un lien entre eux	Non	Infirmière scolaire <i>au besoin</i>	Exclusion selon les critères généraux (voir Tableau des critères généraux d'exclusion)	Non	Oui Primaire : au groupe si > 15 % des élèves du groupe sont atteints Secondaire : identifier les contacts au cas par cas	L'infirmière scolaire contacte la DSPU ¹ si besoin de soutien, lors de situation exceptionnelle ou hors de contrôle ou si > 15 % des élèves de l'école sont atteints
Hépatite A⁴	Oui	Oui	Oui	DSPU ¹	Jusqu'à 7 jrs après le début de l'ictère ou des symptômes si l'ictère est absent	Oui Selon évaluation de la DSPU ¹ . Lettre fournie par la DSPU ¹	Selon évaluation de la DSPU ¹ . Lettre fournie par la DSPU ¹	Intervention de la DSPU ¹ selon le PIQ et Guide de prévention des infections en services de garde et écoles
Oreillons⁴	Oui	Oui	Oui	DSPU ¹	Jusqu'à 5 jrs après le début du gonflement	Oui Selon évaluation de la DSPU ¹ . Lettre fournie par la DSPU ¹	Selon évaluation de la DSPU ¹ . Lettre fournie par la DSPU ¹	Intervention de la DSPU ¹ selon la Fiche technique oreillons
Oxyures	Oui	Oui	Non	Infirmière scolaire <i>au besoin</i>	Aucune exclusion	Non	Oui Si surviennent à l'intérieur de 2 mois dans le groupe	Si persiste, l'infirmière scolaire s'assure auprès du parent que les mesures préventives et de contrôle sont adéquates.
Pédiculose (poux)	Oui	Oui	Non	Infirmière scolaire <i>au besoin</i>	Aucune exclusion	non	Oui (≥ 10 % dans le même groupe)	
Pharyngite ou impétigo à streptocoque du groupe A et scarlatine	Oui	Oui	Non	Infirmière scolaire <i>Doit être confirmé par un test de laboratoire</i>	Jusqu'à 24 heures après le début du traitement	Non	Oui Primaire : au groupe si il y a plus d'un cas Secondaire : Aucune intervention	L'infirmière scolaire contacte la DSPU ¹ au besoin
Rougeole⁴	Oui	Oui	Oui	DSPU ¹	Jusqu'à 4 jrs après le début de l'éruption	Oui Selon évaluation de la DSPU ¹ . Lettre fournie par la DSPU ¹	Selon évaluation de la DSPU ¹ . Lettre fournie par la DSPU ¹	Intervention de la DSPU ¹ selon la Fiche technique Rougeole.
Rubéole⁴	Oui	Oui	Oui	DSPU ¹	Jusqu'à 7 jrs après le début de l'éruption	Oui Selon évaluation de la DSPU ¹ . Lettre fournie par la DSPU ¹	Selon évaluation de la DSPU ¹ . Lettre fournie par la DSPU ¹	Intervention de la DSPU ¹ selon le Guide d'intervention contre la rubéole en vigueur à la DSPU ¹
Teigne cuir chevelu ou corps	Oui	Oui	Non	Infirmière scolaire	Aucune exclusion	Non	Primaire : groupe et amis proches Secondaire : amis proches	
Varicelle	Oui	Oui	Non	Infirmière scolaire	Aucune exclusion	Oui À toute l'école	Oui Si pas déjà envoyée au cours des 3 derniers mois	

- Au primaire la décision d'élargir à d'autres groupes, dont le service de garde, doit être prise au cas par cas.
- Toutes les morsures humaines avec bris de peau, les plaies traumatiques et les expositions au sang doivent être évaluées par un médecin.
- Lors de morsure, griffure ou contact avec la salive d'un animal sauvage ou domestique ou lors de la présence de chauve-souris dans l'environnement scolaire, contacter Info-Santé au 811.
- Toutes les informations se retrouvent dans le *Guide de Prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec - Guide d'intervention édition 2015* : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000374/>

1 Direction de santé publique, équipe des services spécialisés

2 L'infirmière doit valider auprès des parents le diagnostic. Elle doit s'assurer que le diagnostic a été posé par un médecin sauf s'il s'agit de gastro-entérite pédiculose et varicelle. En cas de doute concernant la varicelle elle doit recommander une consultation médicale.

3 Une autre forme de communication qu'une lettre pourrait être utilisée afin d'informer les élèves, leurs parents et les membres du personnel.

4 Maladie à déclaration obligatoire selon le Règlement d'application de la «Loi sur la santé publique».